

Piscine hors terre, piscine creusée et SPA

R-04

Pour tout usage autre que résidentiel, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire.



NORMES APPLICABLES

Piscine (définition) : un bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade et dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus.

Spa (définition) : un bain tourbillonnant, à remous ou d'une cuve thermique, dont l'eau est recyclée en circuit fermé d'une capacité de moins de 2 000 litres.

Localisation : cours latérales et arrière seulement (SH-550, art.149.1).

Distance minimale par rapport aux lignes de terrain pour les piscines hors-terre, creusées ou SPA (SH-550, art.149.2), incluant la plate-forme d'accès, les escaliers d'accès et les équipements accessoires :

- lignes latérales et arrière : 1,5 m;
- ligne latérale ou arrière mais adjacente à une rue : dans la moitié de la marge avant prescrite à la grille des spécifications.

Distance minimale d'un bâtiment principal : 1 m (SH 550, art.149.3)

Distance minimale d'un bâtiment accessoire ou de tout appareil lié au fonctionnement de la piscine : 1 mètre.

Distance minimale par rapport à un cours d'eau : 10 m ou 15 m, selon la pente et/ou le plan d'eau. Consultez la fiche **E-01** concernant les travaux près des cours d'eau.

CONTRÔLE DE L'ACCÈS

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès. Pour plus d'information relativement au contrôle de l'accès, veuillez consulter la fiche **R-06**.



Saviez-vous que...

Pour accéder à la grille des spécifications, vous devez aller sur le site Internet de la Ville au www.shawinigan.ca/carteinteractive

DOCUMENTS REQUIS

Liste des documents requis (une seule copie)

- Plan d'implantation complet à l'échelle pouvant être préparé par le propriétaire (dimensions de la piscine et de ses accessoires, distances par rapport aux limites de propriété, aux constructions, à la rive et aux talus, dimensions et localisation du stationnement et de l'entrée charretière, nivellement des pentes, des remblais et déblais, etc.).
- L'emplacement, les détails et la hauteur de l'enceinte interdisant l'accès à la piscine et, le cas échéance, les détails relatifs aux moyens d'accès (escalier, échelle d'accès, terrasse, plate-forme et autres équipements similaires).
- Dans certains cas, il est possible qu'un plan projet d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre soit demandé.
- Pour une piscine creusée, il faut inclure la (les) profondeur(s) du bassin.
- Formulaire de procuration, le cas échéant.

La Ville se réserve le droit de demander tout document supplémentaire pertinent à l'analyse de la présente demande.

OBTENTION DU PERMIS

Dépôt de la demande

En ligne : www.shawinigan.ca/permis

Dans l'onglet **Demandes de permis**, choisir « Piscine creusée et équipements » ou « Piscine hors terre et équipements » OU

Dans l'onglet **Déclaration de travaux**, choisir « Résidentiel - spa et autre équipement similaire ».

Délai à prévoir

Il faut compter un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'ensemble des documents requis et, par la suite, un inspecteur vous contactera. Si des informations ou des documents sont manquants ou si l'analyse du projet démontre une irrégularité, le traitement de la demande pourrait être retardé et des modifications au projet initial pourraient être nécessaires. Il est donc important de respecter le délai de traitement avant d'entreprendre des travaux ou de commander des matériaux.

Payer, récupérer, afficher

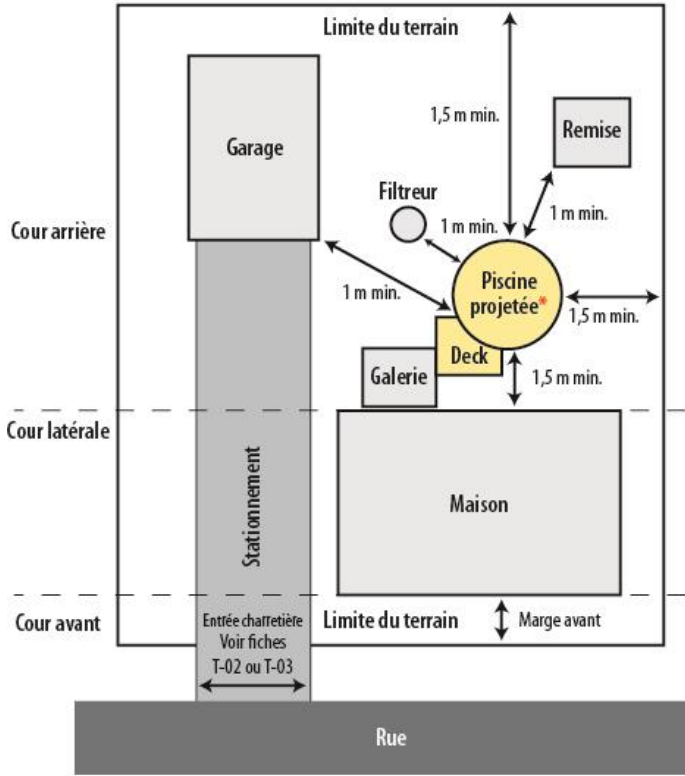
Les frais applicables à l'émission d'un permis pour la construction d'un garage sont établis à 35 \$, payables en argent comptant, par chèque, par carte de débit ou par carte de crédit (en ligne seulement).

Le permis peut être récupéré au Service des finances lorsque l'inspecteur a procédé à l'émission de celui-ci et convenu d'un rendez-vous auprès de son demandeur. Le permis en ligne ne nécessite aucun déplacement. Il doit être affiché dans un endroit visible pendant toute la durée des travaux.

Le permis est valide pour une durée d'un an.

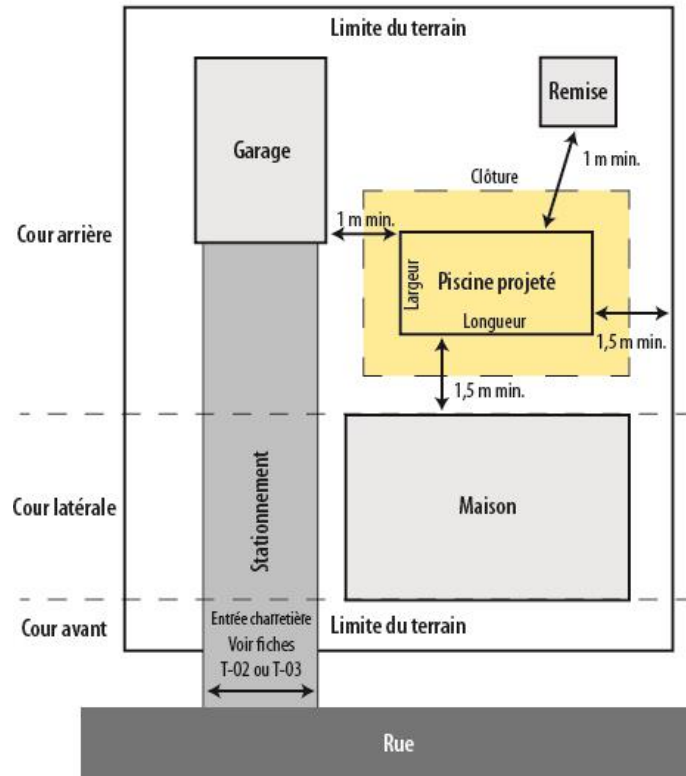
CROQUIS

Exemple de plan d'implantation – Piscine hors terre



* Dimensions à identifier

Exemple de plan d'implantation – Piscine creusée



Exemple de plan d'implantation – Spa

